MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Linkes, le 17 novembre - Hier, les escadres pabinées ont mis à la voile pour les côtes de Holde Le vaisseau français le suffren, qui lire pieds d'eau, a seul cté obligé de rester en rade bal, L'amiral français a arboré son pavillon sur me frégate de son escadre pour ne pas rester en

-Les denrées provenant de la Hollande, comme mière, fromage et beurre, ont éprouvé une forte muse sur les marchés d'Angleterre.

FRANCE.

Pois, le 17 novembre. - Ce matin M VI. Pozzo dilargo et de Werther ont eu une conférence fort que avec le ministre des affaires étrangères.

-M. Pozzo di Borgo a en hier une conférence wee lord Lansdown.

-La cour royale de Poitiers a de nouveau évone l'affaire dans laquelle la duchesse de Berry se ouve impliquée, elle a requis la remise des palers saisis à Nantes.

-Le duc d'Istries, pair de France, capitaine la dixième légion de la garde nationale, vient partir pour se rendre, comme simple volon-ne, à l'armée du Nord. Il n'a sollicité aucun

-La duchesse de Berry n'était pas encore arrile 14 à Blaye. Après s'être assurés que toutes ispositions relatives au séjour de la duchesse Berry avaient été prises, le préfet, MM. de eville et Labrière sont revenus à Bordeaux le

urès les ordres spéciaux du ministre de l'intout ce qui concerne la surveillance à mu dans la citadelle et dans la ville de Blaye mice à M. Joly commissaire de police qui a le à l'arrestation de la duchesse, et qui l'ac-Pagne dans son voyage.

Le Temps publie la lettre suivante de M. de danbriand à la duchesse de Berry:

Genève, le 12 novembre.

la la la vous me trouverez bien téméraire de ir vous importaner dans ce moment pour vous mer de m'accorder une grâce, dernière ambition wie; je désirerais ardemment d'être choisi par an nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre a la haute faveur que je sollicite de vos s nouvelles ; mais j'ose la demander en méd'un prince dont vous daignâtes me nommer den ; je l'espère encore comme le prix da se ma famille. Mon père eut la gloire de mouson illustre aïeul, M. de Malesherbes déde Louis XVI, le même jour, à la même pour la même cause et sur le même iqis, etc.

Châteaubriand.

Je pars pour Paris, où j'attendrai les ordres

BELGIQUE.

ders, le 19 novembre. — Un régiment de français est arrivé ce matin dans le faude Berghem; il a été dirigé sur Merxem, doit preadre ses cantonnemens. Ce régiment preducte ses cantounements.

us ces militaires étaient gais et sesaient en tout moment des airs nationaux, et les de vivent les Belges, auxquels les nôtres rédent par ceax de vive la France.

- Un régiment de chasseurs à cheval, une bat l'aviez chargée : l'adresse laisse encore quelque chose terie d'artillerie légère et le 20° léger ont également passé par Berchem (faubourg de la porte de Malines); ces troupes ont defilé vers 10 heures, les princes étaient à la tête de leurs régimens.

- Les trois coups de canon qu'on a entendus ce matin, ont été tirés par le brigantin en station près de Burcht, pour saluer le pavillon français, aussitôt qu'ils aperqueent les troupes françaises qui venaient de ce côté.

- Le général Neigre vient d'entrer en ville ; il est descendu à l'hôtel St .- Antoine.

-Nos jeunes patriotes sortent demain à ro heures, pour aller à la rencontre de l'armée française.

- Des officiers d'artillerie français se sont approchés les jours derniers jusqu'aux glacis des ouvrages avancés de la citadelle, sans que les Holiandais aient fait aucune démonstration.

- On annonce que le roi de Hollande a ordonné l'embargo sur les batimens anglais et frauçais, après un avertissement préalable de trois jours.

- Le nombre de pompes arrivées jusqu'ici des différentes villes de la Belgique est de 45. Celui des pompiers de 170, à quoi il faut ajouter 15 pompes et le corps des ponepiers de la ville, beaucoup de pompes appartenantes à des particuliers et 400 ouvriers que l'on exerce continuellement.

Ce matin, les bourgmestre, les échevins, le commandant de la place avec plusieurs membres de la commission, ont fait l'inspection des différens dépôts placés dans tous les quartiers de la ville. Des manœuvres ont eu lieu avec la plus grande

En cas d'evénement, on peut attendre le plus grand bien de ses immenses secours et de leur bonne

- Le passage de la ville vers Beurgt, à travers la flottille hollandaise, n'est point interrompu.

- Les habitans de la tête de Flandre ont reçu des hollandais l'ordre de mettre leurs maisons a la disposition des troupes. Il leur a aussi été recommandé de mettre leurs propriétés et leurs familles en sûreté; les femmes et les enfans sont arrivés hier en ville.

- L'Indépendant a rapporté dans une correspondance d'Anvers qu'un soldat belge de faction a eu la main coupée par les Hollandais. Ce rapport est faux.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 19 novembre. - M. Jacques lit le sommaire de quelques pétitions, par l'une desquelles M. Story de Richemont se met sous la protection de la chambre. - Renvoi à la commission.

MM. Legrelle et de Foer demandent des congés.

- Accorde.

M. Julien, au nom de la commission de vérifi cation des pouvoirs, propose l'admission de M. Ch. Rogier, réelu par le collège électoral de Turnhout. - Adopté.

Il propose également l'admission de M. Ch. Dubois, bourgmestre de la ville de Furnes, et commissaire du district (on rit), élu par les électeurs de ce district. - Adopté.

M. Nothomb , au nom de la même commission , propose l'admission de M. Levae, élu par les électeurs de Courtrai, - Adopté.

M. Levae prête serment.

La parole est à M. Dumortier, rapporteur de la commission de l'adresse.

M. Dumortier : Votre commission n'a terminé

à désirer sous le rapport de la rédaction, mais nous avons pensé que l'orgence des circonstances nous imposait l'obligation de déployer la plus grande activité. Nous réclamons donc votre indul-

PROJET D'ADRESSE

En réponse au discours du trône.

Sire, depuis la dernière session, les événemens ont contribué de plus en plus à affermir notre indépendance.

La Relgique a vu reconnaître successivement par les puissances, le roi qu'elle s'était choisi, et son pavillon flotte librement aujourd'hui dans la plupart des ports étrangers.

L'union de votre majesté avec la fille aînée du roi des Français, a resserré nos liens avec une nation généreuse pour laquelle nous ressentions déjà tant de sympathie. Les Belges ont partagé le honheur de leur roi en voyant associée au sort de votre majesté une princesse douée de si éminentes vertus; ils se félicitent d'une union qui contribuera de plus en plus à l'affermissement de l'état, et donnera des gages nouveaux de paix et de tranquillité.

Si, pour le repos de l'Europe, votre majesté a pu amener les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution, nous ne doutons pas que, fidèles à leurs engagemens, elles ne se bornerout pas à un simple commencement

Votre majesté aura soin de s'assurer que ce commencement d'exécution ne sera pas funcete à la Belgique. Elle se sera également assurée que l'abandon de Venloo et le morcellement du Limbourg et da Luxembourg n'auront pas lieu avant l'adhésion de la Hollande à l'exécution du traité. Dans ce cas, la nation accueillera svec reconnaissance les fruits de la politique du gouvernement. S'il en était autrement, le ministère aurait méconnu les intentions de la chambre, qui ne pourrait que protester contre l'évacuation préalable du Limbourg et du Luxembourg

Placée dans la dure nécessité de souffrir l'intervention étrangère, notre jeune et belle armée, si justement jalouse de signaler sa valeur, sentiraque le premier de ses devoirs est l'obéissance. Loin de se laisser abattre, elle retrempera son courage; et si, dans le cours des événemens qui se préparent, l'ennemi osait commettre le moindre acte d'hostilité contre nous, elle montrera à l'Europe ce que peut l'amour de la patrie.

La chambre des représentans partage, sire, toute votre sollicitude pour les intérêts de l'armée. V. M. peut compter sur notre empressement à accueillir tontes les mesures qui paraîtront propres à assurer le sort de nos braves.

Nous nous occaperons attentivement des améliorations administratives et finaucières, que réclame l'intérêt du pays ; de celles dont sont susceptibles les lois sur la milice et la garde civique, ainsi que de la révision des lois pénales.

Déjà l'organisation judiciaire est venue complèter l'édifice des grands pouvoirs de l'état, et nos magistrats jouissent enfin de cette inamovibilité si long. temps attendue.

L'organisation provinciale et communale, à laquelle la nation a toujours attaché le plus grand prix, ainsi que la législation de l'enseignement public, seront l'objet d'une sérieuse attention.

Nous avons vu avec satisfaction que la deuxième partie de l'emprunt a été contractée à un taux avantagenx, en égard aux circonstances, et que les revenus de l'année courante ont dépassé toutes les qu'hier soir à onze heures le travail dont vous prévisions. Votre majesté peut être persuadé e ue to be costo and above on ade-descent, on ou bairs to is province d'anters, et ellergé ou

la chambre procédera avec un soin scrapuleux à l'examen des budgets et des comptes qui lui scront présentés.

Si maintenant de nouveaux sacrifices étaient nécessaires dans l'intérêt de la patrie, la nation, sire, ne reculera jamais devant ceux que pourraient exiger

son honnear et son indépendance. C'est une circonstance heureuse pour la Belgique que d'avoir vu se dissiper les craintes exagérées sur l'avenir du commerce et de l'industrie. Si quelques branches continuent à souffrir encore, c'est une soite naturelle de l'état de guerre où nous nous trouvous. Déjà les communications ouvertes à l'intérieur ent rendu les débouchés plus faciles, et la nation recevra toujours aveo reconnaissance toutes les mesures qui tendront vers ce but.

Nous nous plaisons à reconnaître que les soins apportés par l'autorité administraive ont puissamment contribué à atténuer chez nous les effets du tléau qui a ravagé tonte l'Europe. A cet égard, la Belgique s'est trouvée plus ménagée qu'aucune au-

Les habitans des parties de la Belgique dont le sort a été si douloureusement séparé du nôtre, et qui continuent à exciter les plus vifs et les plus justes regrets, ne nous feront pas le reproche de méconnaître les services qu'ils ont rendus avec tant de dévouement à la cause commune. Nous sommes convaincus, sire, qu'ils n'ont pas cessé d'occuper votre pensée; que la chambre des représentans pent compter sur le concours du gouvernement, aux mesures que l'équité réclame on leur faveur, et qu'avant d'abandonner ces portions de territoire; votre majesté aura pris soin de mettre les habitans sous la protection des garanties que le traité assure à leurs personnes et à leurs propriétés.

Dans les circonstances critiques où se trouve la patrie, la chambre des représentans a cru de son devoir d'exprimer toute sa pensée à V. M. Rien, sire, ne contribue davantage à l'harmonie entre les grands poavoirs de l'état, que l'expression franche et entière

du vœa du pays. V. M. trouvera dans cette conduite une preuve nouvelle de la confiance que la nation a placée en son roi et qui ne se démentira jamais.

Les membres de la commission :

Raikem , président, Fallon , Dabus , de Theux , Devaux , Jaminé , Dumortier , rapporteur.

Pendant la lecture de l'adresse, on en distribue aux membres des exemplaires imprimés. La discussion de l'adresse aura lieu demain à midi.

SENAT.

Séance du 18 novembre. - La séance est ouverte à midi et demi, le procès verbal de la séance d'hier est la et adopté.

La discussion est ouverte sur les paragraphes du projet d'adresse.

M. Lefebore Meuret propose un paragraphe ainsi

n Dans les circonstances graves et solennelles sous lesquelles s'ouvre la session actuelle, le sénat présente à V. M. les craintes publiques en même tems que la confiance générale en sa sollicitude. » Il n'est

M. de Pélichy propose de rédiger le 31º dans les

termes suivans : » Sire, le sénat s'empresse de venir présenter à V. M., dans un moment aussi solennel, aussi décisif pour l'avenir du pays , l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son dévouement. - Adopté.

M. le comte d'Ansembourg propose un paragraphe additionnel qui formerait le second , le voici ;

» La captivité prolongée d'un membre du sénat nous fait éprouver un sentiment bien douloureux. Nous renouvelons le vœu que V. M. puisse obtenir la fin de ses souffrances et ait recours aux mesures dont elle annonçait l'emploi en mai dernier, pour le rendre à sa patrie et au corps de l'état auquel il

appartient. M. Lefebvre-Meuret appuie cette proposition.

M. Goblet : Le ministère n'a jamais perdu de vue la position de M. Thorn, mais l'arrestation de M. Pescatore est venu changer la nature des négociations qui se poursuivent; toutefois on s'en occupe, et cette muit même un aide-de-camp du roi taire de la province d'Anvers, et chargé en même

est parti pour le Luxembourg. Nous avons l'espérance d'obtenir un résultat avant la fin de la semaine. Toutefois je ne m'oppose pas à l'insertion de la phrase

proposée par M. d'Ansembourg.

M. Lebeau : Je proteste contre l'accusation que nous ayons pu oublier la position de M. Thorn, il n'y a pas eu non plus de notre part réticence calculée. Peu de jours avant l'ouverture de la session, le gouvernement se trouvait au moment d'obtenir le prompt élargissement de M. Thorn. Il n'eût pas élé moins agréable pour le gouvernement que pour le sénat d'arriver à ce résultat et il espérait l'amener à l'ouverture de la session lorsqu'un mouvement malentenda a tout remis en question, et a placé la négociation sur un terrain nouveau. L'intérêt de la nouvelle négociation elle-même me prescrit maintenant le silence jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à maturité, mais les membres du sénat comprendiont que le silence du gouvernement dans le discours du trône n'est pas un oubli, c'est le résultat d'une position nouvelle et inattendue.

Le paragraphe propose par M; d'Ansembourg est adopté à l'unanimité. On en fixera la place plus

M. Daval de Beaulieu propose deux amendemens où il exprime le vœu que l'exécution du traité du 15 novembre soit complète et simultanée.

M. Lebeau : Ces amendemens peavent avoir pour résultat d'imposer au gouvernement l'obligation de modifier toute la politique extérieure, C'est une raison pour que le ministère demande qu'il lui en soit donné communication ; s'fin qu'il puisse les méditer. Nous demandons l'ajournement de la discussion de ces amendemens après tous les paragraphes de l'adresse. De cette manière les membres du senat de même que nous nous aerons le temps de les

Il y a encore deax amendemens sur ce paragraphe. L'an de M. le comte d'Ansembourg et est

conçu en ces termes :

Le sénat croit de son devoir de rappeler toute l'attention de V. M. sur le traité du 15 novembre 1831 et particulièrement sur les art. 2 et 3.

(L'art. 2 détermine dans le Luxembourg les limites du territoire belge par l'art. 3. S. M. le roi des Pays. Bas recevra pour les cessions faites par l'art. précédent une indemnité territoriale dans la province da Limbourg.)

L'autre amendement est de M. de Mooreghem père

il est relatif à le Flandre zélandaise.

Liege, LE 20 Novembre.

La Gazette d'Arlon du 17 novembre porte ce

» Hier soir, une estafette venant de Luxembourg a apporté trois dépêches au général de Tabor. Deux heures après, un courrier est parti d'Arlon pour Bruxelles; l'une de ces dépêches a trait à l'affaire Pescatore. La diète demande la mise en liberté, dans les 8 jours, de M. Pescatore, promettant que M. Thorn sera aussitôt relâché. Nous pouvons garantir cette noavelle. »

Le Mémorial , qui a paru ce matin , dit :

n Le ministre des affaires étrangères a annoncé hier an sénat que l'affaire de M. Thorn paraissait prendre une tournure favorable, et que le roi avait envoyé un de ses aides-de-camp à Luxembourg pour s'entendre avec le prince de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse. Nous apprenons en effet que le colonel Prisse est parti dans l'avantdernière nuit en poste pour Arlon. La diète, dit-on, paraît disposée à accepter l'échange de M. Pescatore contre M. Thorn. "

- On écrit d'Ostende , le 18 novembre :

« Tous les capitaines qui nous arrivent du Nord rapportent avoir été abordés en mer par des navires de guerre soit anglais soit français qui se bornent à se convaincre n'avoir pas à faire à des navires hollandais ou ayant des propriétés hollandaises. Les côtes de Hollande paraisseut si bien gardées que les hollandais ne se hasarderont plus à en sortir soit pour aller faire la négoce, soit pour s'emparer de nos navires ou des navires de nos alliés. »

- Par arrêté royal, du 17 de ce mois, M. Claessens (Nicolas François-André), auditeur mili-

temps des fonctions d'auditeur militaire près le conf seil de guerre permanent établi à Anvers, est provisoirement chargé des fonctions d'auditeur militaire en campagne près la 3º division de l'armée.

- Plusieurs artistes distingués accompagnent l'armée française, nous citerons entr'autres. M. Schelfer, un des premiers peintres de l'école moderne: c'est un précédent des campagnes de Morée et d'Afrique qui n'a pas été négligée dans celle-ci.

- Plusieurs journaux annoncent que M. Kaufmann a été frappé d'apoplexie. M. Kaufmann a en en effet un coup de sang, mais il est maintenant

hors de danger.

- Les dernières nouvelles de Lisbonne sont encourageantes pour les amis de don Pedro. Il paraît que l'usurpateur dans la erainte de troubles dans la capitale a rappelé une partie des troupes qui étaient en route pour rejoindre l'armée devant Oporto.

ARMÉE FRANÇAISE

Hier 19, sont entrés à Bruxelles; la brigade da général Simoneau, composée des 5º hussards et 4º chasseurs, celle du général Koeppfel, composée des 19° léger et 18° de ligne, avec une compagnie de sapeurs.

Aujourd'hui 20, entrent deux batteries d'artillerie à pied, une batterie d'artillerie à cheval, les 52º et 53º de ligne, et enfin deux régimens de cuirassiers. L'infanterie et l'artillerie conlinueront leur marche ; la cavalerie sera cantonnée aux

environs de Bruxelles.

Le 21, arriveront encore deux régimens de cuirassiers qui seront cantonnés du côté d'Alost.

Aucun corps ne traversera plus Bruxelles en-M. le colonel Caradoc est arrivé à Braxelles. présenté ses lettres de créance à M. le marécha

Gerard et il a été admis en sa qualité de com missaire britannique auprès du quartier-général. - Hier les 8°, 12° 22° et 39° de ligne ont passe

par notre ville sans s'arrêter.

Hier 19, le maréchal Gérard a quitté Brosslles. Ses aides de camp étaient partis la veille.

- Les ducs d'Orléans et de Némours sonl aus partis hier matin de Bruxelles pour Malines, are les régimens de l'avant-garde. Les princes marchen par étapes, comme l'armée elle-même et font kar voyage à cheval.

- Le régiment des lanciers de Nemours a pot colonel, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, fils de l'ancien ministre de l'empereur, et qui a fait comme capitaine la guerre en Grèce, sous les ordres du colonel Fabrier.

- On mande de Gand, 18 novembra:

Comme nous l'avons annoncé hier, la Ire bu gade de la 120 division de l'armée française a la vers midi son entrée en notre ville. Elle avait el précédée par trois escadrons du 1er hussards, q ont été logés hors la porte d'Anvers.

» A une demi-lieue de la ville, les soldats avais reçu ordre de quitter la capote bleu pâle, et de mettre en grande tenue, qui est l'habit blen lon

avec pantalon garance.

» Les corps de musique du 11º léger et du ligne jouaient les airs nationaux belges. A l'arri de ces régimens sur la Place d'Armes, la foi crié: Vivent les Français!

» La troupe avait l'air gai et martial : 00 f la remarque que la plupart des officies éla décorés. On admirait beaucoup la richesse dranger

Le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, mandant la division, a été logé chez M. d'Hane-de-Potter, plaine des Récolleis, le 6 ral de brigade Harlet, chez M. Ch. d'Hane, des Fonlons des Fonlons.

» Le général Harlet est un homme déjà âgé ; atérieur imposant : le général Schastiani est perhe.

• Ce matin, à sept heures, la troupe qui entrée hier a quitté notre ville, se rendant ». Nicolas, L. Nicolas. La musique jonait la Marche des beles soldats chantaient la Marseillaise et la sienne.

Anjourd'hui , vers une heure de l'après midi , arrivera la seconde colonne des troupes frans, commandée par le général de Rumigny, composée des 8° et 19° régimens de ligue, chacun d'environ 2,500 hommes. En même ps, entreront neuf batteries d'artillerie, le je d'équipage, les ambulances et le trésor de

Dix-neuf bateaux, charges de poudre et de diriel d'artillerie, traversent anjourd'hui notre venant de Douai et se rendant à Boom.

la 13º batterie d'artillerie a traversé hier notre e, venant des environs de Malines et allant à

Voici l'état exact du passage et de la force de l'ar.

me française : Malines.		Boo	Boom.		
418, 10,941 h. 19, 6,401 10, 6,171 11, 4,124 12, 525 13, 525 14,	2,680 ch. 4,070 4,264 2,000 600 600	7,632 h. 5,440 430 525 525	2,018 ch. 629 430 600 600		
28,427 An Iolal / 42 S	8,236 72 hommes	14,552 et 12,513 cl	4,277 nevaux.		

- L'Union a parlé « d'obstacles imprévus qui vont, dit ce journal, exiger un délai avant que Is troupes ne se présentent devant Anvers. » Nous purons dire qu'aucun obstacle ne s'est présenté,

rancon retard n'aura lieu.

Le monvement de l'armée s'exécute dans l'ordre plus parfait, et aucune circonstance n'est venue mqu'à ce moment déranger les prévisions. Nous tons à ce sujet répéter que l'administration de mée ne sacrait trop se louer de l'empressement de la cordialité qu'elle a rencontrés chez toutes alorités communales. Quant aux ouvrages du ge. ils commenceront au jour et à l'heure qui ont fixés et que rien ne retardera. (Em.)

dijourd'hui 20, le quartier général de l'armée ocaise est à Merxem, au delà d'Anvers. Plusieurs de troupes doivent être en ce moment aux irons de la citadelle. (Voyez les nouvelles

les troupes belges qui se trouvent sur la frondu côté de Meerhout, et même les volontaires apiaumont, ont reça l'ordre de se concentrer a la direction d'Anvers.

-La 5e division de l'armée belge, qui, d'après nanisation de l'armée, doit être uniquement posée de la cavalerie de réserve, cuirassiers es et gendarmes n'est pas pas encore formée.

la 6º division sous les ordres du général Nielqui est spécialement chargée de la défense des ar Flandre, se compose des tronpes stationnées ins ces provinces. Ce sont pour la plapart les 50 ataillons récemment formés dans les régimens d'inmerie de ligne, et quelques bataillous de gardes ques mobilisés. Il vient d'être attaché à cette diviin la 13º batterie qui faisait auparavant partie de dillerie de la 4º division. Cette batterie est partie 15 de Tisselt pour Gand.

la 7º division se compose uniquement de la garni

d'Anvers.

les divers déplacemens qui viennent d'avoir lieu notre armée ne doivent point être considérés me un mouvement en avant, mais seulement me les résultats de la nécessité pour nos troupes payer fortement sur la droite pour laisser les de Mons à Bruxelles, et de Tournay à Bruxel-

TICLE REMARQUABLE DU JOURNAL DES DEBATS.

dous avons publié samedi dernier un article de Gazette d'État de Prusse qui annonçait la fordière. Voici ce que porte le Journal des thats à ce sujet :

la Hollande que le twaité du 15 novembre était sérieux, el que la complication des territoires ne pouvait pas durer plus longtemps. La Hollande a pu croire pendant quelque temps qu'elle pourrait reculer encore le dénouement écrit d'avance par toute l'Europe. La marche de nos troupes doit enfin la détromper. Ni les assemblées de négocians torys de la Cité, ni les articles des gazettes allemandes ne peuvent empêcher l'accomplissement de l'émancipation belge. La France et l'Angleterre le veulent ; les autres puissances peuvent regretter qu'elles le veuillent si energiquement, mais quoi qu'il en soit, elles ne s'opposeront point à cette volonté.

» La coarte durée de cette expédition sera pourtant encore assez longue pour se prêter aux bruits de la malveillance ou de l'inquiétude. On se décidera mal aisément à se passer d'émotions guerrières : aussi nous nous attendons à voir éclore, chaque

jour, des allarmes que chaque lendemain démentira. " L'article de la Gazette de Berlin, (voyez le Politique du 17) favorisera ces émotions. Nous sommes fâchés de les détruire, mais nous croyons pouvoir assurer que cet article n'annonce rien qui soit nouveau et imprévu, rien qui ne s'accorde avec le plan d'expédition convenu avec la France. Ce n'est pas un fait nonveau que le refus de concours de la Prusse aux mesures coërcitives décidées par le traité da 22 octobre. Personne n'a jamais annencé que la Prosse concourrait à ces mesures, elle le peut si elle le veut; le traité du 22 novembre reste ouvert pour qui voudra s'y associer, mais ceux qui y figurent peavent se passer d'association. Ce n'est pas un fait nouveau que le fait de consentir implicitement aux mesures coërcitives.

n Les trois paissances eussent préféré la voie des négociations à la voie des armes, l'exécution diplomatique à l'exécution militaire : elles nont pas fait mystère de leurs opinions à ce sujet. La France et l'Angleterre ont pensé qu'après avoir pendant un an , travaillé à l'exécution du traité du 15 novem bre par les voies diplomatiques, il était temps d'en finir à d'autres moyens; elles se sont mises en état de faire sans compter jamais sur l'acquiescement formel et explicite des cinq puissances. Elles ont compté seule:nent que les puissances s'abstiendraient,

et elles s'abstiendront. » L'armée d'observation que la Prusse rassemble sur la Meuse n'est pas plus que le refas de concoars ou d'acquiescement formel un fait nouveau imprévu, et qui a changé la face des chosos. La Prusse l'avait annoncé ; les deux cabinets en étaient informés et n'en étaient point inquiets. Ils ont dû trouver naturel que lorsque des forces considérables s'avancent dans les Pays-Bas, la Prusse mette une armée d'observation sur la Meuse. Le ministère ne prend pas pour une hostilité soudaine une précaution annoncée à l'avance.

Depuis deux ans l'Europe est en armes, depuis deux ans toutes les armées sont en observation ; la Prusse ne peut que continuer les mêmes mesares. Toute la question, c'est de savoir si l'armée d'observation actuelle est un signe de guerre prochaine; nous disons avec confiance, non ! nou ! pas plus avjourd'hui que depuis deux ans, les armées d'observation ne deviendront des armées d'invasion. Qui de nous ou de nos adversaires le public doit-il croire ? Qu'il consulte l'expérience des deux deux années qui viennent de s'écouler. »

Voici la lettre que nous avons reçue hier de Berlin, en date du 12 novembre :

» On assure que c'est le prince royal lui-même qui a rédigé la note assez aigre qui a paru ces jours onlièrement libres pour le passage de l'armée derniers dans la Gazette d'Etat, elle a d'abord trouvé une vive opposition chez M. de Witzleber, aide-de camp du roi ; mais le prince ayant fortement insisté, a remporté la victoire.

» Cette note n'a pas manqué son effet; nos fonds ont baissé, et tout le monde paraît convaineu qu'une prochaine guerre contre la France doit s'allumer; mais si vous allez au fond de la chose, si vous jugez la situation de l'Allemagne toute entière et articulièrement la notre, la misère du pays et Notre armée marche sur Anvers, elle va ac-l'état des finances, vous concevrez qu'une guerre l'état des finances, vous concevrez qu'une guerre contre la France n'est qu'une chimère, malgré les va accomplir quelque chose de plus important, pacification de l'est qu'une chimère, malgré les efforts du prince royal et les vœux de quelques-Pacification de l'Europe. Cette expédition qui n'est uns de ses amis. Le moi, je vous garantis, ne une gaerre, était nécessaire pour convaincre veut pas finir sa carrière sur le champ de bataille,

et la nation ne se sent pas disposée du tout de se faire frapper de nouveaux impôts, de verser son sang et d'anéantir son commerce pour satisfaire les prétentions et réparcr les immenses fautes du roi de Hollande.

» J'ajouterai que nos révolutionnaires comptent sur l'effet de la guerre bien davantage que sur leurs menées secrètes qui les exposent à mille (Em.)dangers. .

Voici ce qu'on lit dans le Journal d'Anvers sur l'intervention :

a Tons les journaux de l'opposition se sont élevés contre l'intervention française, par l'effet d'un sen-timent plus estimable que réfléchi; cette intervention est le résultat d'un traité provoqué par nous et dans nos intérêts. La France a contracté une garantie et elle l'exécute. Son armée accourt, joyeuse et persuadée qu'elle ne trouvera parmi nous que des amis ; la noble tache dont elle est chargée, pendant que l'armée belge en remplit une autre, a pour objet l'évacuation du territoire, garantie par la France, et spécialement un mode d'intervention et d'exécution dont l'intention et le but sont d'épargner à la ville d'Anvers de terribles sacrifices. Nous avons la confiance la plus entière dans notre brave armée, et nous avons souvent regretté qu'on n'ait pas exaucé ses vœux, il y a 5 ou 6 mois, lorsqu'elle brûlait de conquérir la paix. Les circonstances ont changé et puisque deux puissans états mettent à exécution une garantie qu'ils ont contractée solemnellement et que le roi Léopold a réclamé formellement, il est du devoir et de l'intérêt de l'armée comme de tous les Belges, d'accepter cette intervention comme un fait accompli et comme un moyen de parvenir à la solution de nos

» Nous restons convaincus et inébranlables dans l'opinion que nous avons souvent exprimée, que le succès de l'intervention ne décidera pas toutes les questions qui intéressent notre existence. M. Goblet en a fait l'aveu lui-même. Mais l'évacuation du territoire sera un avantage réel, s'il n'est point acheté par de douloureux sacrifices. Notre motif actuel est de protester en quelque sonte contre des symptômes d'opposition que nous regardons comme inutiles, injustes et impolitiques. Nous comprenons toute l'étendue et toute la sublimité da sentiment national, mais non la susceptibilité d'un orgaeil qui éclaterait au moment où la France vient nous offrir son sang et se dévouer en notre faveur aux chances d'une guerre européenne. »

NOUVELLE DE LA HOLLANDE.

On lit dans le Handelsblad, 18 novembre :

On nous écrit de la citadelle d'Anvers : « Nonseplement nos batteries se trouvent à l'abri de la hombe, mais les chemins des casernes et les come munications avec les batteries sont assurées, de manière qu'en cas de bombardement, ce dont nous doutons encore, l'armée se trouverait garantie. Chaque jour il nous arrive des naviress avec des provisions, les bouches inutiles sont renvoyées, enfin nous sommes résolus de nous défendre jusqu'à la dernière extrémité, et si nous sommes obligés de céder, ce qui ne pourrait avoir lieu qu'avec une effasion considérable de sang, peut-être réaliseronsnous le projet que Van Speyk a exécuté. »

- On écrit de Breda , 15 novembre :

« Les Belges se sont beaucoup fortifiés sur la route qui conduit d'Anvers à notre ville; ils attendent l'armée des Français pour s'étendre sur notre frou-

- L'Handelsblad contient le petit article aui-

« On nous assure d'une manière positive que notre gouvernement a transmis au général Chassé, les ordres de défendre la citadelle d'Anvers jusqu'à la dernière extrémité et d'employer, pour y parvenir, tous les moyens qu'il a à sa disposition. »

CHOLERA. - Liége, 17 novembre. Hôpital militaire : i cas nouveau, 2 en convalescence. Du 19 novembre

A Bavière : aucun cas nouveau, 1 décès, 2 en straitements A domicile : 1 décès.

a La population de la Russie compte 60 millions d'ames, celle de la France 33, celle de l'Autriche 33, celle de la Grande-Bretagne 24, celle de la Prusse 13. (La population des Indes et des Colonies, ajoutée à celle de la Grande-Bretagne, donnent un avant le 15 duilit projet de la Carande-Bretagne de la Grande-Bretagne de la Gra · La population de la Russie compte 60 millions ajoutée à celle de la Grande-Bretagne, donnent un total de 140 millions.)

Revenus: La Russie a 14 millions sterling de revenus, l'Autriche 12, la Prusse 8, la France 38, l'Angleterre 54. Ainsi le revenu de la Grande-Bretagne est égal aux trois quarts des revenus des quatre autres paissances.

Pour savoir quelle portion de ces revenus est applicable aux relations extérieures, il faut en déduire la dette publique.

La dette de la Russie est de 55 millions sterling intérêts 3 millions ; l'Autriche , 60 millions , intérêts 3 millions; Prusse, 28 millions, intérêts un demi-million; France 200, millions, intérêts 10 millions ; Grande-Bretague , 770 millions , intérêts 28 millions,

Maintenant, voici le revenu disponible. Russie, 11 millions sterling; Autriche, 9: Prusse, 6 1/2; France, 28; Grande-Bretagne, 26 Le revenu disponible de l'Angleterre est inférieur à celui de la France, quoique égal à la totalité des revenus des trois autres puissances. Cependant le revenu réel de l'Angleterre est supérieur à celui de la France. C'est ce que nous prouvent les flottes et armées de terre : la Russie a 128 vaisseaux, l'Autriche 72, la Prusse 2, la France 320, l'Angleterre 604. Voici une classification plus détaillée.

ALL PARTY WARM	Vaisseaux.	Frégates.	Corvette
L'Autriche.	3	8	6
La Prosse.	2	b	D
La France.	60	53	207
L'Angleterre.	162	118	324
La Russie.	48	30	50

Russie, 600,000 hommes; Autriche, 350,000: Prusse, 250,000; France, 400,000; Angleterre 110,000. On dit certainement que la Russie a un million de soldats en comptant la milice et les troupes de ses domaines en Asie, mais elle ne peut mettre sar pied que 600,000 hommes.

Voilà le tableau des forces des cinq grandes puissances de l'Europe, dans un rapport immédiat avec les hostilités contre la Hollande d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. Comme puissance maritime et désensive, la Grande Bretagne a une position prédominante; mais elle est comparativement sans force comme poissance militaire, attaquant le continent : c'est précisement ce qui fait son avantage. Puissante dans ses moyens de défense maritime, et invulnérable à l'attaque elle n'a à rechercher ni à craindre des alliances ni des ligues étrangères ; il est de son intérêt de conserver la paix , et si quelques fois elle se montre prête à faire la guerre, c'est uniquement pour se faire respecter des autres états.

Quant à notre dette nationale, nous dirons qu'au lieu d'être, comme on le pense communément, un indice de pauvreté, elle est un signe de l'opulence du pays , car nous ne sommes pas les débiteurs de l'étranger, mais de nous-mêmes. Que si la sûreté et l'honneur national exigeaient une guerre, aucune nation en Europe n'a plus de moyens et de ressources que l'Angleterre pour la faire. Nous ne voulons pas la guerre, mais si la guerre est nécessaire, nous pourrons la soutenir avec autant de supériorité qu'à l'époque où l'Europe soumise à Napoléon était liguée contre nous. Mais pour éviter la guerre montrons du cœar : si nous faiblissons, nous ne l'éviterons pas

Le célèbre professeur Autoine Scarpa est mort à Pavie le 31 octobre, d'une maladie de vessie, à l'âge de 85 ans, malgré les soins des l'année 1833. plus fameux medecins de Pavie qui étaient ses élèves et ses anis. Professeor d'anatomie à 22 ans cette science lui doit de grands progrès. Il laisse une fortune égale à sa renommée.

Liége, le 15 novembre 1832.

Pour le gouverneur,

Le député des états, BOUSSEMART.

REGENCE DE LIEGE. Amortissement de la Dette.

Les bourgnestre et échevins informent les créanciers ins-crits au grand livre de la dette de la ville, qu'il sera pro-cé lé dans le courant du mois de décembre prochain à l'amortissement de cette dette à concurrence d'une somme de quinze mille florins.

avant le 15 dudit mois de décembre

Le modèle de soumission se distribue gratis au bureau prénommé.

Liége, le 24 octobre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 19 novembre.

Nuis ances: 6 garçons, 6 filles.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir Doces: 1 garçon, 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir : Jean Bernard Girouard, âgé de 55 ans, cordonnier, faubourg d'Amercœur, époux de Françoise Verdin. — George Bourguignon, âgé de 35 ans, journalier, rue Longdoz, épouse d'Anne Isabelle Lebeck — Ambroise Vanoverschelde, âgé de 21 ans, soldat au 5e bataillon du 9e régiment. — Michel Winands, âgé de 19 ans, soldat au train d'artillerie. — Anne Marie Josephine Dember, âgée de 69 ans, couturière, rue Beguinage St. Christophe.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mardl 20 novembre, abonnement courant, une représentation du Nouveau Seigneur de Village, opera en un acte, suivi par Tony, vandeville en deux actes. Le spectacle commencera par les Deux Précepteurs, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. THOMAS fils, coëffeur, rue Pont-d'He, no fer a l'hon-neur d'informer de son départ pour Paris, où il va faire un choix d'OBJETS NOUVEAUX tant pour son commerce que 884

CHANGEMENT DE DOMICILE. - BIERSET, maître tailleur, ci-devant rue de la Régence, demeure présentement rue Souverain-Pont, nº 596.

CHANGEMENT DE DOMICILE. - L'avoné PIRET, cidevant domicilé rue des Carmes, demeure actuellement quai

M. VANDERMAELEN, désirant complèter son aunuaire industriel et administratif de la Belgique pour 1833, prie MM. les chefs d'institution de la ville et du district de Liège, de lui faire remettre l'indication de leur domicile et les pros-pectus et plan d'études de leur établissement. Déposer ces pièces au bureau de cette feuille,

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 150 qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

HUITRES anglaises, fre qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont, au petit Pavillon Anglais, ne 320. 539

Vente de MEUBLES par suite de décès.

Le vendredi, 23 novembre, à deux heures après-dinée, et jours suivans, à la même heure, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de Mc MOXHON, notaire à Liége, à la requête des héritiers de M. le chanoine de Bemy. en la maison où il est décédé, sise à Liége, rue de la Casquette, no 794, à la vente du mobilier dépendant de sa succession, consistant en tables, chaises, buffet, commode, bois de lit, bibliothèque, linges, pendules, argenterie, batterie de cuisine, tableaux, gravures, etc. Le tout argent comptant.

VENTE DE MEUBLES, etc., rue Agimont, no 140.

Aujourd'hui mercredi, 21 du courant, continuation de VENTE des MEUBLES de feue Mde. de GRIGNARD, à

10 heures du matin.

Demain jeudi, 22 du courant, VENTE de LIVRES appartenant à la même succession, aussi à 10 heures du matin.

Vendredi, 23 du courant, VENTE de TABLEAUX et du reste des meubles, à 2 heures de relevée très-précise.

892

Il sera procédé le 26 novembre courant à l'hôtel du mi-nistère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION publi-que de la Fourniture des FOURRAGES nécessaires aux diffé-rens corps de cavalerie et d'artillerie de l'armée pendant

UN MOT AU GOUVERNEMENT.

Par l'auteur d'un mot à ses concitoyens. Brochure in-8° Liége, novembre 1832. Chez la V° DUVIVIER, impr. libraire rue Vinave-d'Ile. Prix 25 cents.

On DEMANDE deux OUVRIERS ébénistes, chez P. THYS, à Hasselt.

PAR BRÉVET D'INVENTION. ELEXIR SOUVERA!N.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GE RAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le cer ficat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine licat de M. BAUD, professeur à la lacuite de medecine l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, re fermant les expériences faites, sur l'invitation de l'admin tration supérieure, en présence publique de Messieurs étudians en médecine dans la salle de chirurgie de l'uôpi académique à ladite université, sur une personne âgée soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquab la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverie

Cet incomparable ÉLEXIR ne remplace non-seulement cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de lo ber et fortifie, d'une manière essicace, la chevelure

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, q l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention méri à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M, Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, nº 1084, Pour ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenherg sect. 42, nº 800.

sect. 12, nº 800.

Pour LIEGE; chez M. Gillon Nossent, rue du Pont Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue d

l'Ange, nº 686.
Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mon Bélier, nº 4. La honteille qui ne portera pas le cuchet de l'inventeur GEERAFRTS doit étoe, considérée comme fausse con

Toute demande doit être envoyée franc de port.

COMMERCE

Bourse de Paris du 17 novembre. - Rentes , 5 p. 90, jou du 22 mars 1830 , 96 fr. 90 c. — 4 12 p. °lo , jouiss du sept. , 00 fr. 00 c. — Rentes , 3 °lo , jouiss du 22 ju 1830 , 67 fr. 50 c. — Actions de la banque , 0000 fr. 00 — Certif. Falconnet, 81 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espar 1830, 78 3[4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Empru romain, 80 1/2. - Emprunt belge 74 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 17 novembre. — Dette active, 3116 0100; idem différée, 00 010. — Bill. de change, 14 14 — Syndicat d'amort., 75 314; idem 3 112 °10, 00 010 imerce, 00 0100. — Rente remb, 2 112 °10, 00. — Act. de la Société de comerce, 00 0100. — Rus. Hop. et Ce, , 92 118 00, ide ins. gr Iiv., 00 0100, idem G. Hamb., 00 010; idem en à L., 00 00100. — Danois à Lond., 00 010. — Rent. Ir. 0°10, 66 112. — Métalliques, 81 010. — Naples Falc., 73 11 idem à Lond., 00 010. — Perp. à Amst., 48 318 00. — A. 1 re levée, 000. — Rente perp., 00 010. — Lots de Pologae 00 010. — Brésil., 00 0100 — Grecs 2° levée, 00 010. — Cont de guerre, 88 010. — Bill. du trésor, 99 1116.

purse d'Anvers du 19 novembre-

Changes.	à courts jour.	8.	à deux moi	s. a tibes
Amsterdam.	518 % avance.	A	The state of	1 11 61
Londres.	12 27 112	A	12 22 112	A
Paris.	47 5/16	A	47 118	A
Francfort.	36 1116	A	35 010	A
Hambourg.	35 112		35 318	A
	Escom	ote	4 0/00	notes 10

	Effets	pu	blic	8.	
	Empr. de 10 mill, Empr. de 12 mill.		ď	intérêt,	00 010 0. 00 010 A. 73 112.
	Empr. de 24 mill., Dette active, Oblig. de Entr.	5 5	1111	9	00 010 0
Hollande.	Dette active, Oblig. synd. Rent. remb.	4	1 ₁₂ 1 ₁₂ 1 ₁₂	D D	00 00 et 00.010.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 novembre Le smak belge Frederick , cap. Wagenaer , ven. de Maren

Prix des grains au marché de Liége du 19 Fro ent la rasière. Seigle, id.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à L